

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

88

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Le seize du mois de décembre à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le dix décembre deux mille vingt et un, s'est réuni Salle le Météore - 27 route de Frangy - Anancy (Meythet) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

23 DÉC. 2021

Déposée en
Préfecture le

22 DÉC. 2021

Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Pierre GEAY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREYON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, Frédérique BANGUÉ à Anthony GRANGER, Patrick BOSSON à Catherine BOUVIER, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Isabelle DIJEAU, Fabienne DULIEGE à David DUBOSSON, Gilles FRANÇOIS à Samuel DIXNEUF, Fabien GERY à Nora SEGAUD-LABIDI, Fabienne GREBERT à Benjamin MARIAS, Frédérique KHAMMAR à Christian MARTINOD, Christiane LAYDEVANT à Bilel BOUCHETIBAT, Viviane MARLE à Bénédicte SERRATE, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Raymond PELLICIER à Nicole BLOC

Etaient excusé(e)s

Ségolène GUICHARD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Philippe MONMONT, Michel MUGNIER-POLLET, Marie-Luce PERDRIX, Christophe PONCET

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20211216-7844-DE-1-1
en date du 22/12/21 ; REFERENCE ACTE : DEL-2021-340

OBJET

HARMONISATION DES TARIFS DE VENTE DE L'EAU POTABLE

Pierre BRUYERE, rapporteur

Le 21 décembre 2017, avec l'appui d'une étude prospective budgétaire et tarifaire, le Conseil communautaire du Grand Annecy a acté une trajectoire d'harmonisation et d'évolution des tarifs de l'eau potable, dont les points principaux étaient :

- maintien des 15 tarifs existants avant la création du Grand Annecy avec une convergence sur 10 ans ;
- suppression progressive des parts fixes sur 10 ans ;
- rationalisation puis suppression, toujours sur 10 ans, des tranches de dégressivité existantes sur certaines communes.

En parallèle, la même étude fixait à 5 centimes / m³ / an l'augmentation moyenne à appliquer au tarif, afin de permettre au Grand Annecy d'investir 10 millions nets d'euros par an sur les infrastructures d'eau potable.

Ce cadre aboutit en 2021 à un tarif d'eau potable de 1,51 € HT / m³ pour 80% des abonnés, la convergence tarifaire n'ayant pas encore abouti à un tarif unique.

Cette situation est réinterrogée par la mise en œuvre du schéma directeur d'approvisionnement en eau potable du Grand Annecy qui nécessite de porter à 15 millions d'euros par an le niveau d'investissement du budget annexe de l'eau potable.

Selon l'étude des cabinets Michel Klopfer et Citexia, réalisée en 2021, cette perspective se traduit par une évolution des tarifs à un niveau de 7,5 centimes / m³ / an à compter de 2022.

Sur ces bases, un important travail a été conduit avec ces prestataires pour ajuster la trajectoire d'évolution des tarifs dans un souci de justice sociale et environnementale. Six ateliers réunissant des élus des Commissions environnement et finances se sont déroulés pour définir la nouvelle trajectoire tarifaire. Cette dernière a été débattue en Bureau et Conférence des Maires puis exposée lors d'une Commission spéciale le 26 novembre 2021.

Au terme de ce travail,

LE CONSEIL DECIDE :

de se prononcer en faveur :

- d'une accélération de la convergence, avec une tarification unique dès 2022, pour une meilleure égalité de traitement des abonnés du territoire ;
- de la généralisation d'une part fixe modérée permettant de sécuriser une partie des charges fixes du service de l'eau ;
- de l'instauration d'une progressivité de la part variable au-delà de 200 m³ pour préserver l'équilibre des contributions entre usagers domestiques et non domestiques et inciter les plus gros consommateurs aux économies d'eau ;
- de la mise en œuvre à compter de 2022 d'une allocation eau à destination des ménages les plus précaires, dans l'objectif que la facture d'eau n'excède pas 3 % du revenu du ménage pour une consommation de référence ;
- du maintien des dégressivités sur 2022 uniquement pour les quelques communes et usagers en bénéficiant encore, afin de lisser sur 2 ans les augmentations de facture correspondantes.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Voix POUR : 84

Voix CONTRE : 1 (Jean-Luc RIGAUT)

ABSTENTION(S) : 3 (Michel BEAL, Corinne BOULAND, Tony PESSEY)

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. LENOIR', with a long horizontal stroke extending to the right.

Sébastien LENOIR.